

PIECES JUSTIFICATIVES
DOSSIER INSCRIPTION PERI & EXTRASCO
2022/2023

- . Pages des parents et de(s) l'enfant(s) du livret de famille
- . Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé

. Attestation d'assurance de(s) l'enfant(s) 2022/2023

. Fiche sanitaire de liaison complétée et signée

(Cette signature entraîne l'acceptation du règlement intérieur)

- . Projet d'accueil individualisé si l'enfant en possède un (P.A.I)

. En cas de jugement de divorce ou de séparation pages stipulant l'attribution de l'autorité parentale et le mode de garde de(s) l'enfant(s)

. En l'absence de jugement, fournir une attestation manuscrite datée et co-signée par les deux parents, précisant les conditions de l'autorité parentale et du mode de garde

. Attestation CAF de quotient familial datée de moins de trois mois ou dernier avis d'imposition

. Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, de téléphone fixe...)

. RIB et formulaire d'autorisation de prélèvement SEPA si vous souhaitez le prélèvement automatique des factures

Pièces justificatives surlignées en jaune à refournir obligatoirement. Les autres pièces sont à refournir seulement si changement ou souhait de mettre en place le prélèvement bancaire des factures.



Pour les familles qui avaient déjà le prélèvement automatique en place l'année précédente : il n'est pas nécessaire de refournir un mandat de prélèvement pour la nouvelle année. Mais ATTENTION, si vous voulez l'arrêter, vous devez le stipuler lors de la réinscription de votre enfant sinon il sera maintenu.